



GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES
FORMATION ET COMMUNICATION INTERNE
SERVICE FORMATION

L'Isle d'Espagnac, le 26 juin 2008

Affaire suivie par :
Lel B. BARDIN
BS/ME/2008 - n° 3250
☎ 05 45 39 99 21

Le président
du conseil d'administration

à

Monsieur le secrétaire général

Objet : Permis C

Réf. : Votre courrier du 19 mai dernier

Monsieur le secrétaire général,

Vous m'avez récemment saisi sur la possibilité pour les sapeurs-pompiers professionnels d'accéder au permis poids lourd.

Vous n'êtes pas sans ignorer que depuis quelques années, le service départemental d'incendie et de secours a développé une multitude d'actions afin de soutenir le volontariat dont celle de pouvoir acquérir le permis poids lourd.

Ce permis est une nécessité pour garantir les départs de nos engins dans les centres d'incendie et de secours ruraux, et qui plus est, ce permis peut aider les plus jeunes à trouver un emploi localement.

Pour les sapeurs-pompiers professionnels, le permis PL demeure depuis quelques années l'un des critères de choix des candidats qui postulent dans le département et le sdis ne souhaite pas s'engager dans l'ouverture de cette formation à toutes les nouvelles recrues qui pour un certain nombre ne restent pas dans le département.

Néanmoins, quelques dérogations ont été réalisées à ce jour pour des personnels titulaires de l'établissement public. Soit concernant des jeunes mécaniciens de l'atelier qui ont passés le super lourd, soit quelques sapeurs-pompiers professionnels, déjà titulaires du permis poids lourd, qui ont passé le permis transport en commun.

Maintenant, si vous faites allusion à la formation suivie par le directeur départemental, sachez qu'il s'agit là avec mon accord d'une condition nécessaire demandée par le ministère afin d'accomplir pleinement les missions internationales confiées de temps en temps à votre chef de corps.

En espérant avoir répondu à votre interrogation, je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, mes salutations distinguées.

Le président du conseil d'administration

Claude BURLIER